

[Think 2025] « Grand méchant flou » budgétaire : une année pivot; réflexions sur les leviers pour l'ESR

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Analyse n°387304 - Publié le 13/02/2025 à 09:00

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 13/02/2025 à 16:49



Lors de la table ronde de Think 2025 sur le budget, le 06/02/2025 - © News Tank

La situation n'est « ni grave ni désespérée, mais nous sommes sans doute à un point de bascule. Soit nous réussissons à franchir cette année 2025 difficile, en contribuant - comme l'ensemble des acteurs publics - à l'effort national, quitte à puiser dans nos fonds de roulement. Soit 2025 marque le début d'un cycle plus long de réductions budgétaires, avec de nouveaux efforts demandés en 2026 et 2027, ce qui rendrait la situation beaucoup plus compliquée », déclare [Philippe Mauguin](#), P-DG (Président(e)-directeur(ice) général(e)) de l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), le 06/02/2025.

Il s'exprime lors de la table ronde « Comment agir et investir sans visibilité budgétaire » de Think Éducation et Recherche, à Sorbonne Université.

« Nos marges de manœuvre sont limitées. Elles reposent essentiellement sur les ressources propres et les AAP (Appel à projets), avec toutes les contraintes que cela implique : des financements fléchés, des projets limités dans le temps, et la difficulté que représente la fin de ces projets, notamment en matière de RH (Ressources humaines) », déclare [Carine Bernault](#), présidente de Nantes Université et de l'Initiative.

« Si on dit que nos budgets ont augmenté, ce n'est certainement pas les SCSP (Subvention pour charges de service public) ; ce n'est que sur des actions ciblées par des AAP. Il n'y a pas d'augmentation des moyens sur notre mission principale d'enseignement », ajoute [Emmanuel Duflos](#), président de la Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs).

Dans « une logique de stop-and-go budgétaire », des « lois de programmation sont essentielles : elles sont conçues pour offrir une visibilité à long terme », estime [Stéphane Le Bouler](#), président par intérim du Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).

Les écoles d'ingénieurs réfléchissent à l'augmentation des droits de scolarité, indiquent [Laurent Champaney](#), président de la CGE (Conférence des grandes écoles), et Emmanuel Duflos, président de la Cdefi. Mais ils préviennent que cela ne doit pas générer un désengagement de l'État.

Les marges de manœuvre des établissements dans le contexte budgétaire incertain

En période d'incertitude budgétaire, Laurent Champaney indique qu'à la CGE, « de nombreux établissements, y compris parmi les écoles publiques, disposent de ressources propres qui leur permettent de mener des projets sur le long terme. Ainsi, je considère qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas bloqués. »

Si « certaines incertitudes subsistent », notamment « concernant les grands projets immobiliers », il « ne constate pas de blocage dans le fonctionnement actuel des établissements. »

« Les écoles d'ingénieurs ne sont pas à l'arrêt, mais ne tournent pas à plein régime. Avec la loi de services votés, nous ne sommes pas en mesure de lancer de nouveaux projets, de nouvelles embauches ou contrats de recherche », ajoute Emmanuel Duflos.

S'il dit espérer sortir bientôt de cette période budgétaire « compliquée », il explique que la Cdefi « [fait] le constat depuis plusieurs années d'un déficit financier structurel de nos écoles. Nous absorbons le choc du prix de l'énergie, nous devons former entre 10 à 15 000 ingénieurs supplémentaires, mettre en place des pédagogies nouvelles, et nous avons un nombre d'étudiants qui augmente. »

Il se questionne sur « la cohérence entre les annonces et les moyens : d'un côté, on nous demande de former plus d'ingénieurs, et de l'autre on constate une diminution des aides à l'apprentissage. »

L'apport de la loi de programmation pour la recherche



Philippe Mauguin, PDG de l'Inrae - © Seb Lascoux

Philippe Mauguin, P-DG de l'Inrae, dit qu'après « plusieurs années d'instabilité, de baisse ou de tension sur les ressources, la loi de programmation a apporté un cap et un cadre plutôt positifs. Le plan France 2030, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'innovation, a permis d'apporter des moyens supplémentaires. La mise en place de ces dispositifs est certes longue et complexe, mais elle reste bénéfique. »

« Nous avons ainsi pu lancer des programmes sur sept, huit ou neuf ans, offrant une certaine visibilité. Nous nous trouvons donc dans une situation paradoxale : nous sortons d'une période de tension budgétaire et entrons dans une phase d'amélioration grâce à la loi de programmation. »

« Un certain nombre d'entre nous avons pu établir des contrats d'objectifs, souvent associés à des contrats d'objectifs et de performance. De notre côté, nous avons réussi à convaincre les tutelles - comme d'autres l'ont fait ensuite - d'instaurer un Comp. (Contrat d'objectifs... de moyens et de performance), ce qui nous a apporté une meilleure visibilité. »

Les évolutions démographiques à venir

Stéphane Le Bouler, président par intérim du Hcéres, évoque le sujet de la « *bascule démographique* ». « Nous savons que les évolutions démographiques des prochaines années vont impacter l'enseignement supérieur, compte tenu de la baisse du nombre de naissances observée depuis un certain temps. »

« Si Bercy n'a pas systématiquement accordé les financements quand les effectifs augmentaient, on peut en revanche s'attendre à ce qu'il réclame un dividende démographique lorsque les effectifs commenceront à baisser, comme c'est déjà le cas dans l'enseignement primaire et secondaire.

Il faut réfléchir dès maintenant à la manière dont le secteur pourra réagir, que ce soit en termes de redéploiement entre les filières ou, très concrètement, de résistance aux pressions budgétaires qui pourraient s'intensifier. »

La question de la réduction des activités

À la question de savoir si les établissements doivent, face au manque de moyens, réduire certaines de leurs activités, fermer des filières, ou réduire leurs activités de recherche, Carine Bernault répond qu'elle ne souhaite pas le faire, mais que les établissements pourraient y être contraints.



Carine Bernault, présidente de Nantes Université et de l'Initiative - © Seb Lascoux

« Nous sommes arrivés à un point critique, et c'est ce qui a conduit à la mobilisation des présidents d'université en décembre 2024. Cette mobilisation a été forte et, à mon sens, plutôt inédite. Cette année, une soixantaine d'universités ont voté un budget initial 2025 en déficit. »

« Serons-nous encore en mesure de former les professionnels, dont les entreprises, les hôpitaux et l'ensemble des services publics ont besoin ? Pourrons-nous continuer à mener des activités de recherche et d'innovation à la hauteur des défis climatiques, de la réindustrialisation du pays dont on parle tant, ou encore du développement de nouveaux traitements médicaux ? C'est bien de cela qu'il s'agit lorsqu'on parle du budget de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. »

La présidente de Nantes Université évoque les rapports Draghi et Letta ainsi que la communication de la Commission européenne sur la compétitivité. Pour elle, « les objectifs fixés sont inatteignables sans les universités, sans l'ESR. »

« Par exemple, dans le rapport Draghi, une part importante est consacrée à l'investissement : 800 Md€ par an, soit l'équivalent de trois fois le plan Marshall. Ce volet est fondamental, et pourtant il est souvent passé sous silence. Or, c'est bien là l'enjeu : il faut que cela suive après. »

Elle ajoute que « l'université joue un rôle central dans la formation à l'esprit critique, à la citoyenneté et à l'émancipation individuelle. Dans le contexte géopolitique actuel, cet aspect ne doit pas être négligé. Il fait partie intégrante du débat sur le financement de l'ESR.

Les enjeux des choix budgétaires en termes de souveraineté et de stratégie

« Faire des choix budgétaires est extrêmement difficile, car ces décisions touchent rapidement à des enjeux de souveraineté, notamment en lien avec certains secteurs économiques stratégiques », indique Philippe Mauguin.

Le P-DG de l'Inrae prend pour exemple le redéploiement des équipes de virologie :

Au tournant des années 2000, « face au développement tragique des encéphalopathies spongiformes transmissibles, l'Inra de l'époque a décidé de redéployer une partie de ses équipes de virologie sur ce sujet. Quelques années plus tard, lors de la crise de la Covid-19, des débats ont eu lieu - y compris avec des collègues du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) - sur le fait que les meilleures équipes travaillant sur les virus émergents avaient été partiellement réorientées. »

« Tout cela montre que nos choix budgétaires ne sont pas motivés par une simple volonté de défendre des périmètres d'activité ou d'exiger toujours plus de moyens. Nous sommes conscients de la nécessité d'adapter notre recherche aux enjeux stratégiques du pays. Mais réduire des filières a un coût et peut entraîner des pertes de compétences sur le long terme. »

Le risque de décrochage face à la compétition internationale

Philippe Mauguin rappelle que dans « un contexte de compétition internationale, dans nos domaines de recherche, nous voyons les investissements massifs de pays comme la Chine, le Brésil ou encore l'Inde. Même avec la trajectoire définie par la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur), nous étions déjà dans une situation de risque de décrochage ».

« Si cette loi devait être mise en pause ou interrompue, ce décrochage s'accroîtrait inévitablement. Nous aurions beau multiplier les efforts de rationalisation et mutualiser nos ressources avec nos partenaires de la recherche privée ou européenne, cela ne suffirait pas. Nous avons la quasi-certitude que, sans investissement à la hauteur, nous perdrons du terrain face aux autres grandes puissances scientifiques mondiales. »

La mutualisation entre établissements de l'ESR

Interrogé sur la question de la mutualisation et de la coordination entre les établissements de l'ESR, Stéphane Le Bouler revient sur les différents dispositifs institutionnels visant à rapprocher les universités entre elles, mais aussi avec les écoles et les organismes de recherche : les Pres (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur), les Comue (Communautés d'universités et d'établissements), les politiques de sites, et les EPE (Etablissement public expérimental).

« Tous ces dispositifs poursuivent en réalité des objectifs bien distincts, qui sont pourtant souvent confondus, que ce soit dans l'enseignement supérieur ou dans d'autres collectivités publiques :

- Mutualiser les moyens pour réaliser des économies ;
- se renforcer collectivement, en jouant sur les complémentarités entre établissements ;
- monter en gamme, c'est-à-dire offrir des prestations de meilleure qualité. »

« Or, ces trois logiques ne sont pas toujours compatibles et, bien souvent, le premier objectif - réaliser des économies - prend le pas sur les autres. Pourtant, en pratique, la mutualisation est souvent le parent pauvre des restructurations dans l'ESR. »

S. Le Bouler : « Faire une analyse économétrique poussée des effets réels »

Stéphane Le Bouler évoque son expérience avec le Pres Sorbonne Paris Cité. « Il y avait un véritable enthousiasme à porter des projets ensemble. Mais dès qu'il s'agissait de mutualiser pour dégager des moyens, l'appétit était beaucoup plus limité. »

« Pourquoi ? Parce que ces rapprochements institutionnels génèrent parfois une impression de déperdition d'énergie et des coûts de transaction importants. Entre ces coûts et les économies réellement obtenues, le compte n'y est souvent pas... sauf dans un cas particulier : celui des fusions, qui, par leur nature même, obligent à mutualiser davantage ».

« Mais cette difficulté à réaliser des économies grâce à la mutualisation n'est pas propre à l'ESR. Si l'on regarde du côté des collectivités locales, on observe un fantasme des économies attendues grâce à la mutualisation des services. En réalité, l'intercommunalité a souvent conduit à une superposition des coûts, plutôt qu'à des économies. »

« En revanche, ce qui fonctionne, c'est bien la montée en gamme des prestations. Mais là encore, il faut faire un choix : veut-on réduire les coûts ou améliorer la qualité des services ?

« Aujourd'hui, un véritable juge de paix sur cette question serait une analyse économétrique poussée des effets réels des regroupements d'établissements. Or, ces études sont encore rares dans l'ESR, même si celles menées sur les collectivités locales montrent clairement que la montée en gamme l'emporte systématiquement sur les gains économiques. »

Emmanuel Duflos : le « leurre » de l'économie d'échelle

Emmanuel Duflos partage son expérience de rapprochement entre l'École Centrale de Lille qu'il a dirigée, et l'École de chimie de Lille. Pour lui, « on peut monter en gamme, mais il n'y a pas de gain financier ».

« C'est un leurre et un fantasme de penser que ce qu'on va obtenir en rapprochant des établissements est une économie d'échelle très significative et donc des gains financiers. Et s'il y en a, ils ne sont pas à la mesure de nos besoins dans l'ESR aujourd'hui. »



Philippe Le Bouler, président par intérim du Hcéres -
© Seb Lascoux

« La fusion institutionnelle est un investissement qui a un coût humain d'accompagnement et de restructuration. Si on peut constater un certain nombre d'économies d'échelle sur des sujets, ils vont amener d'autres coûts induits, par exemple sur des questions de coordination. »

P. Manguin : s'engager à réinjecter les économies dans la recherche

Philippe Manguin, P-DG d'Inrae, évoque la fusion de l'Inra avec l'Irstea qui a offert des marges de manœuvre au nouvel institut.

« Premièrement, cette fusion n'a pas été imposée par les tutelles, mais cooptée par les deux établissements concernés. Il y avait un véritable enjeu de synergies et d'amélioration des services en recherche et innovation, ce qui constituait une motivation forte.

Deuxièmement, un deal clair avait été passé avec les tutelles - à l'époque, Frédérique Vidal pour l'Esri et Didier Guillaume pour l'Agriculture. L'engagement était que, si nous réalisons des économies, nous pourrions les conserver et les réinjecter dans la recherche.

Nous avons réussi à mutualiser certaines fonctions support, ce qui a généré des économies. Mais l'intérêt majeur était surtout d'éviter les crispations syndicales liées à la crainte que ces économies soient captées par Bercy et donnent lieu à une politique de réduction des coûts sociaux. Grâce à cet engagement, j'ai pu assurer avec sérénité que ces économies serviraient à faire du « mieux-disant scientifique », et que l'harmonisation sociale se ferait par le haut.

Nous avons été raisonnables dans les convergences indemnitaires, ce qui a limité le coût de cette harmonisation. Mais surtout, nous avons utilisé ces économies pour rehausser les dotations des équipes externes, qui disposaient historiquement de moyens inférieurs à ceux de l'Inrae et des autres EPST. »

« Cependant, ces économies ne suffisent pas à financer des enjeux majeurs, comme le financement des mesures salariales, la prise en charge des CAS Pensions, et, plus largement, les défis budgétaires à venir. »

Les ressources propres et le recours à l'emprunt des établissements

« À l'Université de Nantes, 36 % de notre budget provient des ressources propres », indique Carine Bernault.

« Nous avons activé plusieurs leviers de financement :

- Une fondation, qui nous permet de bénéficier de mécénat pour financer des projets s'appuyant sur nos forces en recherche.
- Une filiale d'ingénierie et de valorisation de la recherche, qui bénéficie à la fois aux laboratoires et à l'établissement, et qui nous permet :
 - de mettre nos équipements scientifiques à disposition des entreprises, contre rémunération,
 - et parfois, de répondre à des besoins spécifiques d'entreprises sur des problématiques scientifiques, en mobilisant nos équipes de recherche.
- Le recours à l'emprunt, dans un cadre bien défini. Je pense que l'emprunt peut être un levier efficace, à condition d'être encadré. Nous avons tous en tête les emprunts toxiques des collectivités et leurs conséquences désastreuses. »

Dans notre cas, nous avons pu bénéficier d'un prêt de 2 M€ en 2022 auprès de la Banque des Territoires, à un taux avantageux, pour rénover 12 bâtiments.

« Cependant, et je vais peut-être paraître obsessionnelle, mais pour aller chercher ces ressources propres, il faut d'abord être solide sur son socle. Et c'est bien là notre fragilité actuelle. Développer des ressources propres nécessite du temps et des moyens humains. Or, quand nous manquons de personnel et de financements de base, nous perdons des opportunités de générer ces ressources. »

Emmanuel Duflos met en garde : « Lorsqu'on atteint un certain niveau de ressources propres, l'établissement bascule dans le monde du privé où il est question de productivité et de croissance pour alimenter l'établissement. »

« Est-ce vraiment la direction qu'on souhaite prendre, sans lui donner les outils, les moyens, ni la confiance d'y parvenir ? On se retrouve dans un jeu d'équilibre entre une injonction de ce qu'on doit faire et un modèle qui ne correspond pas. Cet équilibre peut mettre l'établissement en grande difficulté. »

« Être innovant et utiliser les mêmes armes que le privé lucratif » (L. Champaney)

« Avant de parler d'autonomie, nous prônons l'idée de plus de confiance dans la gestion de nos activités », dit Laurent Champaney. « Des emprunts pour des établissements publics peuvent poser des questions, mais pourquoi ne pas l'expérimenter via des filiales type SAS (Société par Actions Simplifiées), tout en restant dans un cadre public. »

Il évoque le cas de l'ESR privé lucratif qui se développe avec des investisseurs parfois « toxiques, très court terme » et propose « d'utiliser les mêmes armes pour ne pas se laisser « manger des parts de marché » par le privé lucratif, mais avec d'autres types d'investisseurs comme la BPI (banque publique d'investissement) ». »

« Pourquoi n'investirait-elle pas dans des établissements de confiance comme les nôtres ? Dans la gestion de l'argent public en France, il y a tout un tas de mécanismes de sécurité qui peuvent être activés, notamment si une entreprise privée souhaite financer la rénovation d'un bâtiment, d'une école, par exemple. »

Le modèle d'allocation des ressources et l'autonomie des universités



Laurent Champaney, président de la CGE - © Seb Lascoux

Stéphane Le Bouler revient sur le modèle d'allocation des ressources, en lien avec l'autonomie. « Qu'est-ce que l'autonomie lorsqu'il n'existe pas de modèle d'allocation des ressources normé ? Lorsqu'il n'existe pas ou peu de possibilités de tarification, à la différence d'autres établissements publics ? »

Les universités n'ont pas la ressource fiscale dont disposent les collectivités locales. Pendant longtemps, elles n'avaient pas non plus le droit de recourir à l'emprunt. »

Il compare avec les collectivités locales, « celles-ci disposent :

- d'un système de dotation paramétrique, négocié au sein du comité des finances locales.
- D'une capacité à fixer des taux de fiscalité, leur donnant une marge de manœuvre budgétaire.
- D'une totale liberté d'emprunt.

Et pourtant, le risque budgétaire dans les universités n'est pas plus grand que dans les collectivités locales. La preuve : en 1982, au moment de la décentralisation, les collectivités n'avaient pas plus de compétences en gestion que les universités aujourd'hui. Pourtant, elles ont été dotées des outils nécessaires pour gérer leurs finances. »

« L'État n'a pas fait la même chose avec l'enseignement supérieur. Il n'a pas accompagné l'autonomie universitaire par une réforme en profondeur des financements, comme cela a été fait pour les collectivités. »

Derrière tout cela, il y a une question de confiance. Les autorités budgétaires réclament des gages pour accorder plus de souplesse financière aux universités. L'évaluation est censée être l'un de ces gages. Mais aujourd'hui, est-elle réellement perçue comme telle ?

Il faudrait que l'évaluation intègre beaucoup plus de critères liés à la performance et à l'efficacité budgétaire. Car c'est seulement en prouvant la bonne gestion des ressources que nous pourrions obtenir cette confiance et une véritable autonomie financière. »

Les droits d'inscription ne doivent « pas être vu comme la solution pour financer nos établissements » (E. Duflos)



Emmanuel Duflos, président de la Cdefi - © Seb Lascoux

Interrogé sur l'augmentation des droits d'inscription comme levier budgétaire, Emmanuel Duflos indique « qu'aujourd'hui les écoles publiques d'ingénieurs n'ont pas la possibilité d'y toucher, ils sont fixés par l'État. » Il ajoute que « c'est aussi un sujet pour les écoles privées. L'enjeu est de ne pas trop augmenter les droits d'inscription pour que le coût de l'enseignement supérieur reste supportable pour les familles. »

Il indique que la Cdefi réfléchit depuis deux ou trois ans à l'évolution possible des droits de scolarité, mais « que ça ne doit pas être vu comme la solution pour financer nos établissements ».

« Il faut un cadre : il peut y avoir une évolution, mais il reste important que ce ne soit pas un frein à l'accès de tous à nos écoles. Il faut des mesures liées au taux d'imposition des parents ou des étudiants, par exemple, pour appliquer une modulation de ces droits. Il faudrait aussi une libéralisation au sein des écoles pour qu'elles puissent elles-mêmes percevoir des aides et les redistribuer aux étudiants. »

Pour Laurent Champaney, « l'augmentation des droits d'inscription dans les écoles d'ingénieurs n'est pas un sujet très politique. La question est peut-être plus délicate pour les universités. »

Carine Bernault a de son côté « parfois l'impression que cette question est un chiffon rouge qu'on agite pour détourner l'attention d'autres enjeux plus fondamentaux. Par exemple, le coût moyen d'un étudiant à l'université comparé à celui d'un élève en classe préparatoire pourrait être un sujet intéressant à explorer. Cela permettrait aussi d'interroger plus globalement le soutien public apporté aux universités. »

« A Nantes Université, nous ne sommes pas favorables à une hausse des droits d'inscription. Mais surtout, cela ne règlera pas le problème fondamental que nous évoquons. »

« Nous devons être ouverts au partage des coûts » (L. Champaney)

Pour Laurent Champaney, un sujet est l'agrandissement du socle des missions assignées aux établissements.

« On ajoute toujours plus de choses qu'on a du mal à financer, comme l'accompagnement des étudiants, la lutte contre les VSS, les discriminations... La PPL vise également à ajouter la lutte contre l'antisémitisme dans nos missions de service public. »

Tous ces ajouts ont un coût, car nous devons avoir des personnels dessus. Donc je pense qu'on doit être ouvert au partage de ces coûts, et qu'ainsi certains contribuent plus à cette mission de service public de formation au vivre ensemble.

Aujourd'hui, on voit qu'à cause de ce tabou sur les droits de scolarité, on perd indéniablement en attractivité internationale. »

Il ajoute que les « grandes écoles forment des cadres et on sait que beaucoup de nos étudiants ont des parents cadres qui pourraient financer une hausse des droits d'inscription. »

La relation avec les collectivités territoriales pour ancrer les établissements dans le territoire

Laurent Champaney, président de la CGE, parle également des schémas locaux de l'ESR, « des espaces de collaboration très intéressants qui, s'ils ne débouchent pas forcément sur des financements importants, offrent des aides et permettent de repositionner les établissements dans la société. »

Pour lui, la situation est « paradoxale ». Il mentionne notamment « les agglomérations et les métropoles, des acteurs qui montent en puissance et qui permettent de réfléchir aux services complémentaires, tels que la santé, le transport, le logement, la culture... et ainsi de repositionner les établissements d'ESR dans la société ».

D'un côté « ces acteurs, parfois de petite taille, mettent en place des schémas locaux de l'ESR, et veulent un ESR de proximité. » Pour lui, ces collectivités « avancent un certain nombre d'arguments, tels que des familles et des jeunes moins mobiles, une proximité avec l'emploi ou parfois des arguments écologiques » pour appuyer cette demande.

De l'autre côté, il parle des établissements de la CGE qui proposent « une formation de qualité, donc avec un taux d'encadrement important, ce qui induit un coût pour l'ouverture de campus ». Et pour celles « qui ont répondu à cette demande des collectivités, elles s'interrogent aujourd'hui sur la pérennité de ces petits campus dans lesquels ils ont mis des moyens, parfois avec un financement basé sur l'apprentissage, dont le niveau de prise en charge baisse ».

Pour Carine Bernault, « la relation avec les collectivités territoriales est stratégique, bien avant d'être financière. Elle permet d'ancrer nos établissements dans leur territoire et de croiser les priorités pour avancer ensemble ».

« À Nantes, nous travaillons bien avec la Métropole et l'Agglomération, avec des conventions pluriannuelles qui offrent de la visibilité. Malheureusement, il y a deux ans, la région Pays de la Loire a décidé de ne plus conventionner et de financer au coup par coup, ce qui nous fait perdre en visibilité et engendre des coûts de gestion supplémentaires. Nous l'avons regretté publiquement avec les présidents des universités d'Angers et du Mans. »

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »